



# Assemblée générale

Distr. générale  
4 décembre 2019  
Français  
Original : anglais

**Soixante-quatorzième session**  
Point 134 de l'ordre du jour  
**Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019**

## **Dix-septième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement**

### **Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

#### **I. Introduction**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le dix-septième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement (A/74/302). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 18 novembre 2019.

2. Le rapport du Secrétaire général fait suite à la résolution 57/292 de l'Assemblée générale, dans laquelle cette dernière l'a prié de lui présenter des rapports intérimaires annuels sur l'exécution du plan-cadre d'équipement.

3. Dans son rapport sur l'audit des états financiers des opérations de l'Organisation des Nations Unies pour l'année financière terminée le 31 décembre 2018, le Comité des commissaires aux comptes n'a pas formulé de nouvelles recommandations relatives au plan-cadre d'équipement mais a fait le point sur l'état d'application de ses recommandations antérieures à ce sujet [A/74/5 (Vol. I)]. Il a noté que, sur les 20 recommandations non appliquées au 31 décembre 2017, 5 avaient été intégralement appliquées et 15 étaient en cours d'application au 31 décembre 2018 (A/74/302, par. 4 à 6). Un compte rendu détaillé de la suite donnée aux recommandations non appliquées du Comité est présenté dans l'annexe du rapport du Secrétaire général (ibid., par. 6).

#### **II. Observations et commentaires**

4. Le Secrétaire général indique que tous les travaux de construction et toutes les activités de liquidation administrative se rapportant au plan-cadre d'équipement



avaient été menés à bien, à l'exception du règlement des factures liées aux deux procédures d'arbitrage en cours (ibid., par. 3) (voir également par. 5 et 6 ci-après).

5. En ce qui concerne la situation financière du plan-cadre d'équipement, le Secrétaire général a fait savoir que le coût final prévu n'avait pas changé (2 150,4 millions de dollars). Une synthèse des dépenses consacrées au plan-cadre d'équipement et des ressources encore nécessaires est présentée au tableau 4 du rapport du Secrétaire général. Le montant total définitif des ressources nécessaires au titre du plan-cadre d'équipement, qui inclut les coûts non liés au projet, s'établit à 2 309,3 millions de dollars, dont 4,2 millions imputés au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (ibid., par. 33 et tableau 5). Le Secrétaire général précise dans son rapport que la clôture des comptes du projet sera reportée en raison des deux procédures d'arbitrage en cours (ibid., par. 34).

6. Le Comité consultatif rappelle les prévisions initiales relatives à la durée, au cahier des charges et au coût du projet présentées par le Secrétaire général dans son sixième rapport sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement (A/63/477) et les chiffres correspondants actualisés tels qu'ils figurent dans le seizième rapport (A/73/317) (voir annexe du présent rapport). **Le Comité consultatif rappelle que, nonobstant la réduction du cahier des charges, les bâtiments de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud en ayant été exclus, le projet a souffert d'augmentations de coûts et de retards considérables et que les ressources initialement affectées à la rénovation de ces bâtiments ont été allouées à d'autres activités entrant dans le cadre du projet (voir A/73/468, par. 10 et 11).**

#### Arbitrage

7. Les deux procédures d'arbitrage en cours sont présentées en détail à la section VI du rapport du Secrétaire général. Elles découlent toutes deux de plaintes déposées par des sous-traitants de Skanska, le maître d'œuvre du plan-cadre d'équipement, contre cette entreprise. Dans la première de ces affaires, le tribunal a décidé, afin de faciliter la procédure, de la diviser en trois phases consécutives distinctes, en fonction des sous-projets faisant l'objet d'un litige : a) le sous-projet du Secrétariat, b) le sous-projet du bâtiment des conférences et c) divers autres sous-projets d'infrastructure. En ce qui concerne la première phase de cette première affaire, la principale audience s'est déroulée en juin 2019 et le tribunal devrait rendre une décision vers la fin de l'année 2019. En ce qui concerne la deuxième affaire, la procédure engagée devant le tribunal d'arbitrage a débuté en 2018 et une audience sur le fond est prévue pour la fin de l'année 2019 (A/74/302, par. 36 et 37).

8. À la date de l'établissement du rapport du Secrétaire général, le montant total des frais engagés au titre des procédures d'arbitrage s'élevait à 5 018 000 dollars. Il est estimé qu'un montant supplémentaire de 1 183 000 dollars devrait s'y ajouter sur la période allant d'août à décembre 2019, ce qui porterait le montant total des frais de procédure à 6 201 000 (ibid., par. 29). Il est également indiqué que, si la procédure d'arbitrage se poursuit au-delà de 2019, des honoraires d'avocat et des frais de procédure supplémentaires, estimés à 2 millions pour 2020, pourraient être engagés (ibid., par. 38). Il est en outre précisé que l'Organisation demande le remboursement intégral des frais liés à ces procédures et que le solde non utilisé du projet ne pourra être déterminé qu'après le règlement des procédures judiciaires et de toutes les factures (ibid., par. 30). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé du montant annuel des dépenses liées aux deux procédures d'arbitrage. On en trouve le récapitulatif dans le tableau ci-après.

## Dépenses annuelles relatives aux procédures d'arbitrage

(En dollars des États-Unis)

<i>Année</i>	<i>Dépenses</i>
2015	123 100
2016	274 600
2017	1 121 800
2018	2 162 300
2019 <sup>a</sup>	2 472 970
2019 <sup>b</sup>	500 000
<b>Total</b>	<b>6 654 770</b>

<sup>a</sup> Dépenses effectives au 31 octobre 2019.

<sup>b</sup> Dépenses prévues pour le reste de 2019.

9. Le Comité consultatif constate que le montant prévu des frais de procédure pour la période se terminant à la fin de 2019, tel qu'il figure dans le rapport du Secrétaire général, est différent des chiffres du tableau ci-dessus. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général informera l'Assemblée générale du montant des frais de procédure pour 2019 au moment de l'examen du dix-septième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement. Le Comité compte en outre que le Secrétaire général fera le point sur l'état des procédures d'arbitrage et sur les frais connexes dans son prochain rapport d'activité.**

### Clôture située du côté de l'East River

10. Il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général que la rambarde en bois de la clôture située du côté de l'East River a été réfectionnée en 2018 et que les travaux de réfection de la cloison métallique devraient être achevés d'ici à la fin du mois d'août 2019 (*ibid.*, par. 15). Le Comité consultatif a été informé de l'achèvement des travaux de réfection de la clôture située du côté de l'East River.

## III. Conclusion

11. Les mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre sont énoncées au paragraphe 40 du rapport du Secrétaire général. **Le Comité consultatif recommande que, sous réserve des observations et commentaires formulés dans les paragraphes ci-dessus, l'Assemblée générale :**

a) prenne note des progrès accomplis depuis la parution du seizième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement, notamment ceux accomplis en vue du règlement définitif des procédures d'arbitrage ;

b) prie le Secrétaire général de lui présenter un dix-huitième rapport annuel à la partie principale de sa soixante-quinzième session, pour lui rendre compte de l'état d'avancement des procédures d'arbitrage et du coût final du projet.

## Annexe

**Comparaison entre les données présentées dans le sixième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement et la situation décrite dans son seizième rapport (A/63/477 et A/73/317)**

	<i>Évaluation initiale (A/63/477)</i>	<i>Situation actuelle (A/73/317)</i>
Durée	Début 2008-milieu 2013	Mai 2008-septembre 2017
Cahier des charges	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction du bâtiment de la pelouse nord</li> <li>• Bâtiment du Secrétariat</li> <li>• Bâtiment des conférences</li> <li>• Bâtiment de l'Assemblée générale</li> <li>• Bâtiment de l'annexe sud</li> <li>• Bâtiment de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld</li> <li>• Démontage du bâtiment temporaire des conférences de la pelouse nord</li> <li>• Aménagement des espaces verts de la pelouse nord</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction du bâtiment de la pelouse nord</li> <li>• Bâtiment du Secrétariat</li> <li>• Bâtiment des conférences</li> <li>• Bâtiment de l'Assemblée générale</li> <li>• Démontage du bâtiment temporaire des conférences de la pelouse nord</li> <li>• Aménagement des espaces verts de la pelouse nord</li> <li>• Travaux de sécurisation aux niveaux de la 42<sup>e</sup> et de la 48<sup>e</sup> Rues</li> </ul>
		a) Projet du plan-cadre 2 150,4 millions de dollars b) Modernisation du système de sécurité 100,0 millions de dollars c) Dépenses connexes 139,7 millions de dollars d) Centre informatique auxiliaire 19,2 millions de dollars
<b>Total</b>	<b>1 876,7 millions de dollars</b>	<b>2 309,3 millions de dollars</b>

Source : A/73/468.